

L'Écho de Saint-Maximin



MARS 2025

AU SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 2
Infos Pratiques	p. 4
Côté Mairie	p. 7
Côté Ecole	p. 17
Vie Associative	p. 21
Calendrier 1er Semestre	p. 28

L'ÉDITO DU MAIRE

Chers Saint-Maximinoises et Saint-Maximinois,

En ce début d'année, je tiens à faire un bref résumé des actions menées sur notre commune en 2024.

L'année 2024 a été une année de résilience, axée sur le thème de la sécurité avec la mise en place d'un plan communal de sauvegarde, car **PRÉVENIR C'EST PROTÉGER.**

La protection incendie mise en place avec la pose de barrières sur les DFCI (Défense de la Forêt Contre les incendies) a été renforcée avec la pose de 4 nouvelles barrières. Les chemins DFCI ont été retravaillés, dégagés et élargis de 4 à 6 mètres.

Avec le programme des obligations légales de débroussaillage, la Mairie déploie un maximum de moyens pour anticiper le danger et protéger la population contre les incendies.

Les barrières anti-inondations, placées de part et d'autre du pont du Gavot, du pont submersible de la Garonne et du petit pont de Bornègre doivent bloquer l'accès des véhicules en cas de submersion.

Une application, nommée SIGNAL, en lien avec la Gendarmerie, permet aux référents de quartiers de signaler en temps réel une situation, un véhicule, une personne inquiétante à la Gendarmerie d'UZES et de déclencher l'intervention d'une patrouille. N'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie par téléphone ou par mail si vous êtes témoin d'un événement potentiellement dangereux afin que nous puissions le relayer aux autorités compétentes.

Conscients de l'enjeu sur la sécurité, nous essayons d'innover et de mettre en place des outils pour vivre sereinement sur notre commune.



Concernant les travaux

Les inondations du 9 et 10 mars 2024 ont causé d'importants dégâts sur le pont de la Garonne, la station de pompage et sa clôture, le puits de la station de pompage ainsi que les chemins de Collias à Sagriès, le chemin de la Coste et de Bornègre. L'estimation des travaux a été évaluée à 200 000 euros.

Notre commune n'a malheureusement pas été reconnue en état de catastrophe naturelle et ne sera pas indemnisée.

En septembre 2024, le nettoyage du puits de notre station de pompage a été effectué par une société de scaphandriers, et le nettoyage de nos réservoirs est prévu durant le premier trimestre 2025.

Deux conventions ont été signées : l'une avec une bergère pour de l'éco-pâturage dans les massifs forestiers de Saint-Maximin et sur des parcelles communales, l'autre avec un apiculteur qui mettra deux ruches à notre disposition pour la présentation et l'éducation autour des abeilles et du miel.

Année 2025

La réfection de voirie concernant les 22 kms de chemins communaux à entretenir est un point majeur de notre programme pour les années à venir. Le marché à bons de commande va nous permettre de remettre en état les chemins et les rues les plus dégradés et abimés par le temps.

Une étude réalisée par le Département a démontré que la route de St-Siffret, la D305, est empruntée par 17 000 véhicules par semaine. Un dossier est en cours pour réduire la vitesse au-dessus du City Stade et de l'aire de jeu.

Le parking écologique de la rue du Parc avec le transfert de la colonne enterrée du centre village est en cours d'étude.

Nous devons aussi **envisager des travaux dans les bâtiments communaux**, tels que : l'isolation du restaurant l'Estanquet, la réparation du toit de l'église et celui de la salle Jean Racine.

La révision du PLU est en cours et, malgré toutes les contraintes administratives et les nouvelles lois, nous espérons débloquer quelques hectares pour la construction. Nous avons la volonté de dégager des parcelles accessibles à des primo-accédants. Cela pourrait permettre à des familles avec enfants de s'installer sur notre commune et ainsi augmenter les effectifs de l'école qui sont en baisse.

Le recensement de la population est terminé et nous attendons les résultats de l'INSEE qui vont impacter les dotations de l'état et les demandes de subventions.

Malgré un avenir comportant des incertitudes sur le climat, la politique, l'inflation, les contraintes budgétaires, nous continuerons à gérer au mieux et nous investir pour notre village.

Soyons confiants, solidaires et restons positifs.

Le Maire, Henri ARQUÉ



Saint-Maximin

INFOS PRATIQUES

MAIRIE



1 rue des Écoles
Tél : 04 66 22 17 90
contact@mairiestmaximin.fr

Lundi	09h00 à 11h00
Mardi	14h00 à 18h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	09h00 à 11h00
Vendredi	09h00 à 11h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE



1 rue des Écoles
Rez-de-chaussée de la mairie
Tél : 04 66 59 64 40

Lundi	08h45 à 12h45
Mardi	14h00 à 18h00
Mercredi	08h45 à 12h45
Jeudi	08h45 à 12h45 13h45 à 16h30
Vendredi	08h45 à 12h45

À la demande de certains usagers, depuis le mois d'avril 2024, tous les jeudis, vous pouvez désormais acheter le journal « le Républicain » à l'Agence Postale Communale.

LOCATION DE MATÉRIEL

Démarche

Toute demande d'emprunt de matériel (tables, bancs, chaises) est à transmettre obligatoirement 8 jours avant son retrait par mail à contact@mairiestmaximin.fr ou en déposant votre courrier dans la boîte aux lettres de la mairie.

Votre message doit mentionner clairement vos besoins (nombre exact de tables, chaises ou bancs) ainsi que le nom et coordonnées de la personne à contacter. Un chèque de caution de 500€ est également demandé.

Votre engagement

Par ailleurs, nous prions les organisateurs, particuliers comme associations, de bien vouloir veiller à la bonne restitution du matériel, dans les temps et en bon état, mais aussi de veiller à ce que les lieux mis à disposition soient laissés tels qu'ils ont été trouvés.

Nous vous rappelons enfin que le tri des déchets concerne aussi, et plus que jamais, les manifestations accueillant le public. L'accueil de la mairie reste disponible pour vous fournir davantage de sacs jaunes si besoin !

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

La mairie invite les parents de tous les enfants nés en 2022 à se présenter en mairie pour retirer un dossier d'inscription.

URBANISME

Pour envoyer vos demandes de travaux, RDV sur le site de la mairie :

www.mairiestmaximin.fr

Rubrique Vie municipale → Urbanisme



Rappel aux habitants : démarches avant tout projet de travaux

Avant d'entreprendre toute modification sur votre parcelle ou habitation, nous vous rappelons qu'il est essentiel de **vous renseigner directement à la mairie**, et ce, **avant de commencer les travaux**.

En effet, plusieurs réglementations doivent être prises en compte : **le PLU**, zone de consultation les **Architectes des Bâtiments de France (ABF)**, le **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**, ainsi que les risques liés à l'**aléa feu**. Ces informations sont indispensables pour garantir la conformité de vos travaux avec les normes en vigueur.

La CCPU met à la disposition de la mairie un **service instructeur** chargé d'étudier vos demandes. Sachez que **la mairie n'instruit pas directement les dossiers**, mais vous accompagne dans votre démarche.

Pour toute **Demande de Permis de Construire (PC)** ou **Déclaration Préalable de travaux (DP)**, ces démarches peuvent être effectuées en ligne via le **site du Guichet Unique**

ou vous pouvez venir déposer votre dossier directement à la mairie.

Nous vous invitons également à **prendre rendez-vous** (04.66.22.17.90) pour toute demande d'urbanisme ou d'**envoyer un mail** à la mairie (contact@mairiestmaximin.fr). Une réponse rapide vous sera donnée pour vous aider à concrétiser vos projets dans le respect des règles d'urbanisme.

Merci de votre collaboration et de veiller à respecter le règlement d'urbanisme.

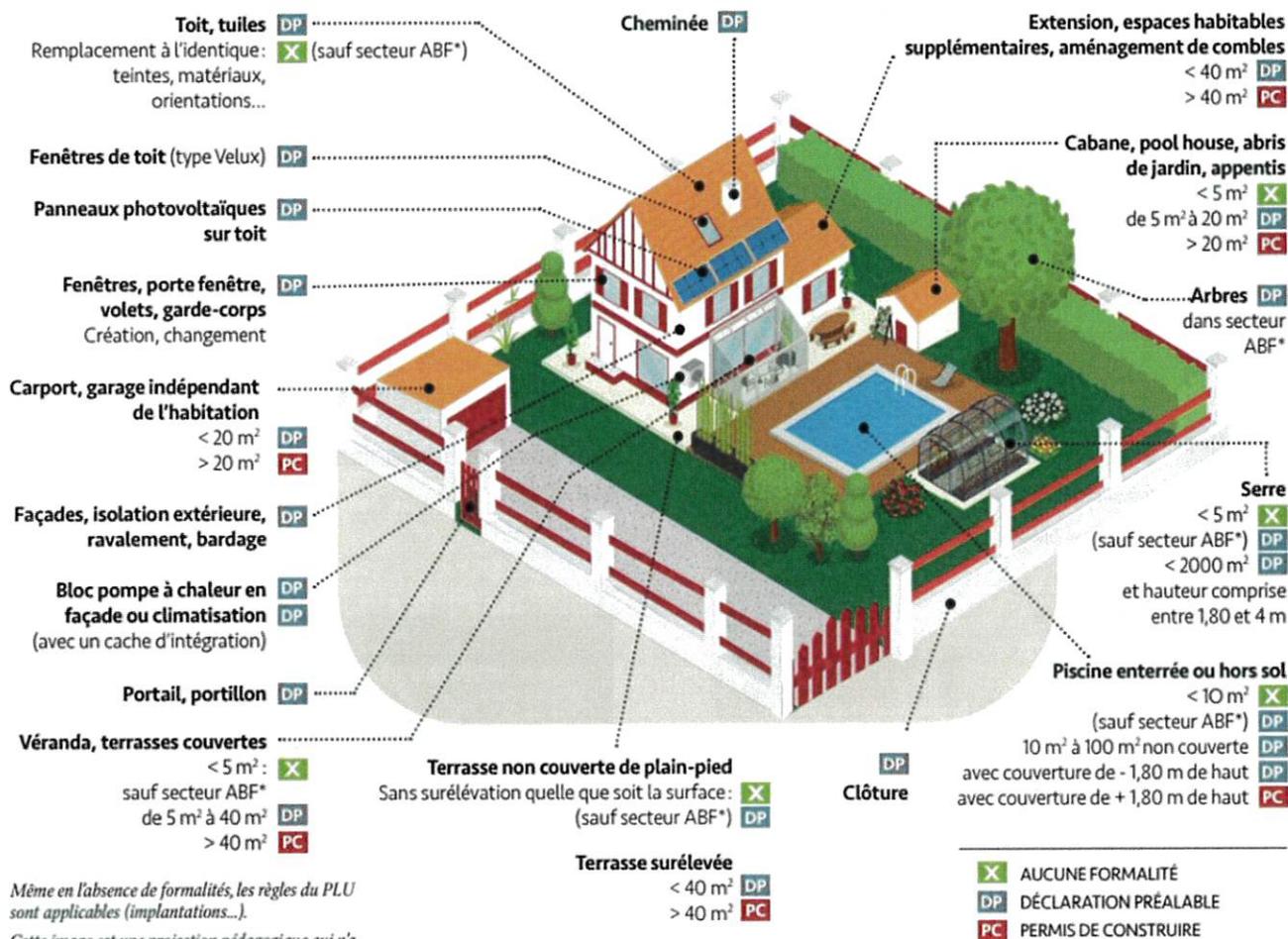
Le Service Urbanisme de la Mairie de St Maximin

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Merci de respecter cette règle
Pour le bien être et la sécurité de tous

Quelles autorisations pour quels travaux ?



Même en l'absence de formalités, les règles du PLU sont applicables (implantations...).

Cette image est une projection pédagogique qui n'a aucune valeur réglementaire au titre du PLU.

* Architecte des Bâtiments de France

Révision du PLU : Un projet en cours

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune, un bureau d'études a été sélectionné pour nous accompagner dans cette démarche. La délibération de prescription sera soumise lors du prochain conseil municipal. Elle aura pour objectif de définir les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation.

La délibération sera ensuite affichée en mairie pendant un mois et publiée sur le site internet de la commune.

Nous souhaitons également vous informer que des réunions publiques et une enquête publique seront organisées tout au long de la procédure. Vous serez tenus au courant des

avancées par les canaux de communication habituels.

Nous vous tiendrons informés de chaque étape franchie dans cette révision. Restez attentifs aux informations à venir.

ZONAGE

Vous pouvez désormais consulter le zonage de la commune sur Géoportail Urbanisme à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>, ou directement sur notre site internet <https://www.mairiestmaximin.fr/> Rubrique Vie municipale → Urbanisme

CÔTÉ MAIRIE

RECENSEMENT CITOYEN



16 ans ? C'est le moment !

Chaque jeune français de 16 ans doit être recensé. Cette formalité permettra d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire dans de nombreuses démarches (par exemple, inscription à l'examen du permis de conduire ou à celui du Baccalauréat ...). Elle permet également de convoquer le jeune à la Journée de Défense Citoyenne.

RDV en mairie dans les trois mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire muni de votre pièce d'identité, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

DÉJECTIONS CANINES

Ramasser, c'est la loi

Petit rappel sur ce que dit la loi et le bon réflexe à avoir dans notre si belle commune :

"Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène publique.



Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités. En vous remerciant par avance de votre civisme !

RÉFÉRENTE SOCIALE

Le village étant privé d'un service social, il est important pour les Saint-Maximinois de trouver un interlocuteur afin de les aider dans des démarches administratives, de les orienter vers des organismes appropriés, de rencontrer des professionnels compétents (assistantes sociales, aides à la personne, juristes...)

Vous pouvez joindre Mme JACQUEMIN au 06 13 45 03 66



RESTONS CONNECTÉS !



01 Téléchargez l'appli 02 Recherchez votre commune 03 Cliquez sur « s'abonner »

Appli gratuite, sans inscription,
Made in France et disponible sur :

www.illiwap.com



LE BUS DE LA CCPU

C'est pratique, et c'est pour tous

Depuis le 16 octobre 2023, les « Bus CCPU » visent à répondre aux besoins des habitants vers les pôles d'activités du territoire. Cette initiative, mise en place en partenariat avec la Région Occitanie, offre un service de transport universel, à la demande, ouvert à tous et à tarif modéré. Tous les résidents du territoire, sans exception, peuvent utiliser le « bus CCPU ».

Comment ça fonctionne ?

Le fonctionnement des « bus CCPU » est simple et pratique : pour bénéficier de ce service, il vous suffit de réserver votre trajet par **téléphone au 0 805 608 100, au plus tard la veille à 16h**. Un chauffeur se rend alors au point d'arrêt désigné pour accueillir le demandeur. L'itinéraire du bus est ensuite planifié en fonction des réservations enregistrées par les utilisateurs.



Si le standard ne répond pas, les usagers sont invités à appeler le **04 66 23 96 52** jusqu'à la résolution de l'incident (transporteur).

Si besoin, les usagers doivent laisser un message indiquant leurs coordonnées téléphoniques pour qu'on les rappelle pour confirmer la réservation.

Quel est l'impact environnemental de ce service ?

En évitant 3000 déplacements en voiture individuelle, une réduction de 13,5 tonnes de CO2 dans les émissions sera réalisée.

Quel est le tarif d'un trajet ?

Les « bus CCPU » propose une formule accessible à tous : quel que soit le trajet effectué, **le prix reste fixe à 1,50€**. Ce montant couvre également toutes les correspondances possibles avec les lignes régulières LIO.

<https://mobilite.ccpaysduzes.fr/>

Une affiche publicitaire sur un fond orange. En haut à gauche, un logo 'PAYS D'UZÈS' avec un ballon de baudouze et le slogan 'EN BONNE VOIE' sur une bannière. En dessous, une illustration d'une personne à pied, une personne à vélo et un bus rouge. En haut à droite, un QR code et le texte 'FLASHEZ-MOI POUR ACCÉDER AU PORTAIL MOBILITÉ DU PAYS D'UZÈS'. En bas à droite, le logo 'PAYS D'UZÈS COMMUNAUTE DES COMMUNES'. En bas à gauche, le slogan '2023-2028 VERS UNE MOBILITÉ DURABLE'. Au centre, le titre 'NOUVELLES LIGNES DE BUS CCPU' en lettres grasses. En dessous, le slogan 'À plus dans le' suivi d'une illustration d'un bus rouge avec 'BUS' écrit dessus. En bas à gauche, un petit téléphone avec 'RÉSERVER' et une main qui clique. À droite, le texte 'Réservation au 0 805 608 100 la veille avant 16h'.

EAU -

ASSAINISSEMENT

Rappel Important - Utilisation du Réseau d'Assainissement

Pour rappel,

Nous vous rappelons que le réseau d'assainissement est exclusivement destiné à l'évacuation des eaux usées domestiques. Il n'est en aucun cas conçu pour recevoir tous types de déchets.

Nous constatons malheureusement des dysfonctionnements fréquents dans notre station d'épuration causés par l'évacuation de déchets non adaptés, tels que :

- Lingettes, même celles dites "biodégradables"
- Préservatifs
- Protections hygiéniques
- Cotons-tiges
- Essuie-tout, etc...

Ces déchets provoquent des obstructions dans les canalisations et des pannes coûteuses, comme vous pouvez le voir sur la photo ci-contre. Ils perturbent le bon fonctionnement de notre station d'épuration, ce qui entraîne des interventions supplémentaires et des impacts environnementaux.

Pour assurer la longévité du réseau et la protection de notre environnement, merci de bien vouloir respecter ces consignes :

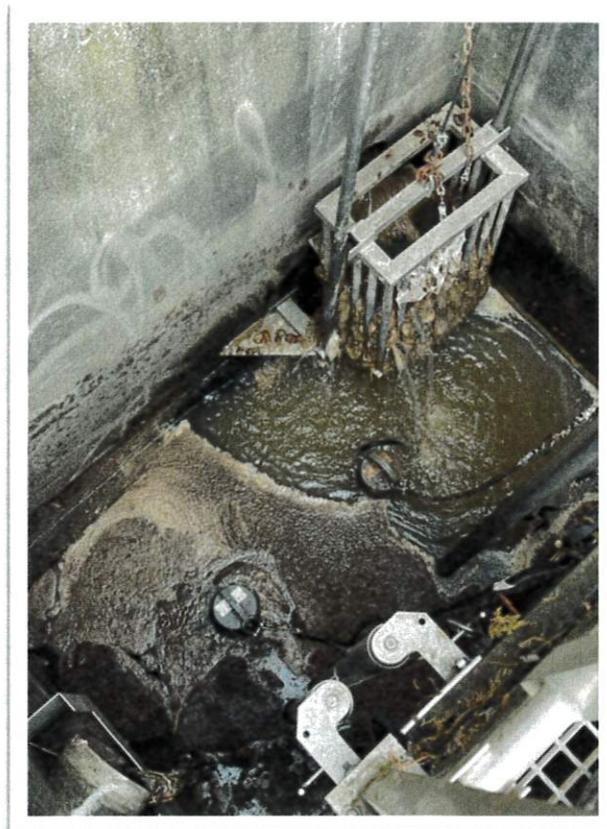
👉 Ne jetez rien dans les toilettes à part du papier hygiénique.

👉 Utilisez des poubelles pour les déchets solides.

Ensemble, faisons en sorte de préserver notre système d'assainissement !

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Le Service Eau/Assainissement



COMPOSTER, UN GESTE SIMPLE ET ÉCOCITOYEN



Le compostage est désormais obligatoire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les Français doivent obligatoirement disposer d'une solution de tri des déchets organiques.

Une habitude écoresponsable à adopter. Depuis le 1er janvier 2024, chaque foyer français doit avoir à disposition un bac à compost. Cette obligation vient de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire. On estime qu'en France, chaque habitant jette en moyenne 83 kilos de biodéchets par an. "En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros", rappelle le ministère de l'Écologie sur son site internet.

Concrètement, il faut pouvoir mettre ses épluchures, restes de repas et feuilles mortes dans un bac dédié aux matières organiques. Si vous habitez en maison, vous pouvez d'ores et déjà vous procurer un bac à compost dans une jardinerie. L'an dernier, certaines villes et métropoles ont déjà proposé de fournir gratuitement des composteurs.

Si vous habitez en appartement, cette obligation vous concerne aussi. Vous pouvez opter pour un composteur adapté à la vie intérieure, ou pour un lombricomposteur où des vers de terre se nourrissent des déchets et produisent un terreau peu odorant.

Comment faire ?

Pour réaliser du compost, vous pouvez y mettre quasiment tous les déchets de votre jardin et toutes les épluchures de fruits et légumes. Vous pouvez aussi y déposer le marc de café, le thé, le pain, le riz, le fromage ou encore les coquilles d'œufs. Attention cependant, certaines choses sont à proscrire du compost. Il ne faut surtout pas mettre de pelures d'oranges ou d'oignons. Il faut également limiter les restes de viande pour ne pas étouffer l'ensemble du système de fermentation.



Inscriptions : sictomu.fr/formations pour une formation sur le fonctionnement d'un composteur individuel.
Composteur offert aux participants.

Le composteur municipal, c'est pour bientôt !

Pas de jardin ? Pas de problème. En partenariat avec le SICTOMU, une aire de compostage partagé sera bientôt aménagée au niveau du futur parking écologique aux abords de la D305 (au sud de la rue des Pins).

Les bons gestes et les règles d'or



1 Videz le seau dans le composteur.



2 Incorporez l'apport avec les déchets d'ores et déjà présents.



3 Recouvrez avec les matières sèches.

COMMISSION ENVIRONNEMENT



En cette fin d'année 2024, la commune de Saint-Maximin a établi 2 nouvelles conventions : l'une avec Mme Julian, bergère à Saint-Siffret, et l'autre avec M. Bonzi, apiculteur à Saint-Quentin-la-Poterie.

La commission Environnement s'engage depuis plusieurs années à promouvoir des pratiques écologiques avec l'éco-pâturage, à protéger la biodiversité et à sensibiliser notre communauté aux enjeux environnementaux comme la protection des abeilles.

Vous croiserez peut-être le troupeau de brebis sur le stade ou sur d'autres parcelles, ou encore les ruches installées proches du DFCI Y63.

Puis dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, l'opération « Nettoyons la Nature » sera organisée le samedi 22 mars, conjointement avec la commune d'Argilliers. Chaque année, vous êtes de plus en plus nombreux à y participer et nous vous en remercions.



Aussi, le risque incendie reste une préoccupation majeure pour notre commune. L'ONF, soutenue par la CCPU et la

commune, a procédé au nettoyage de tous les DFCI qui entourent notre village pour réduire la végétation combustible et sécuriser les accès aux services de secours en cas de besoin. Des barrières pour protéger les administrés et leurs familles ont été installées à l'entrée de chaque DFCI. D'autres, financées par la commune, ont été fixées aux abords des 2 ponts traversant l'Alzon et au niveau de Bornègre sur la route d'Argilliers.

Limiter le risque incendie, c'est aussi procéder aux OLD (Obligation Légale de Débroussaillage). La commission, assistée par les agents et les acteurs locaux, travaille à la création d'un pare-feu au nord du village et à l'entretien des espaces boisés, nombreux sur Saint-Maximin. Nous profitons de cet article pour remercier tous ceux qui, chaque année, réalisent leur OLD.

Enfin, la deuxième session d'affouages encadrée par l'ONF a rencontré un véritable succès. La commission environnement proposera de nouvelles coupes de bois en septembre 2025.

Tous ces projets s'inscrivent dans une stratégie communale de prévention des incendies et inondations pour protéger le village et veiller à la sécurité de tous les Saint-Maximinois.

À Saint Maximin

**ENSEMBLE,
NETTOYONS LA NATURE**

Samedi 22 mars 2025

Rdv à la mairie à 9h

Ne pas jeter sur la voie publique

Rencontre avec les habitants d'Argilliers à 12h à Bornègre

Apéritif offert à tous les participants

DÉBROUSSAILLEMENT, TOUS CONCERNÉS !

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt.

Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.



Qui doit s'en charger ?

Tout propriétaire de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature, même s'il n'a pas la maîtrise foncière des parcelles à débroussailler.

Les travaux de débroussaillage sont à la charge du propriétaire de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature.

Qu'est-ce que je risque si je ne fais pas le débroussaillage ?

- la mise en danger des habitants -- et des pompiers !

- la destruction de mon habitation par le feu et tous les biens qui sont à l'intérieur ;
- des sanctions pénales : amende forfaitaire de 135 €, condamnation de 30 €/m² non débroussaillés ;
- des sanctions administratives : mise en demeure de faire avec astreinte, amende administrative de 30 €/m² non débroussaillés, pourvois d'office : c'est la commune qui fait faire les travaux et envoie la facture au propriétaire ;
- un malus sur le remboursement par les assurances.

Quand dois-je débroussailler mon terrain ?

Il est préférable d'effectuer les travaux de débroussaillage progressivement, en commençant par les coupes d'arbres et branches dès l'hiver – afin d'être prêt avant l'été.



Jusqu'où débroussailler ?

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de **50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature.**

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent également être appliqués sur la voie privée qui dessert les constructions, chantiers et installations de toute nature. Un gabarit de 5 mètres de large sur 5 mètres de haut doit être respecté.



Comment débroussailler ?



En pratique et sur le terrain, il s'agit d'éliminer les végétaux ligneux susceptibles de propager l'incendie et de traiter les végétaux ligneux conservés afin de réduire la masse combustible vecteur du feu :

- En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;
- En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres ;

- En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés sur 2 mètres (s'ils mesurent plus de 6 mètres de haut) ou 1/3 de leur hauteur (s'ils mesurent moins de 6 mètres de haut), on évite la propagation de l'incendie le long des troncs vers les houppiers des arbres ;
- Enfin, en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en respectant les règles en vigueur sur l'emploi du feu), on diminue l'intensité de l'incendie.

Que faire si le débroussaillage n'est pas effectué sur un terrain voisin ?

Les règlements amiables sont toujours préférables aux longues procédures souvent coûteuses. Lorsqu'il n'y a pas de problème de voisinage, un simple contact, même téléphonique, peut donc suffire.

Par contre, lorsque l'on pressent des difficultés avec ses voisins, un courrier recommandé avec accusé de réception « permettant d'établir date certaine » sera indispensable pour engager et continuer la procédure.

Le maire mettra alors en œuvre la procédure de « travaux d'office » prévoyant une mise en demeure d'un délai d'un mois.

Au terme des travaux exécutés, si vous avez pu établir date certaine et que votre voisin ne vous a pas répondu, le maire lui demandera alors de rembourser les frais engagés, procédure comprise.

Attention, il faut débroussailler et maintenir en état débroussaillé, ce qui signifie que vous devrez répéter cette opération chaque fois que les repousses atteindront 40 cm où créeront un tapis trop inflammable et trop dangereux. Cela implique un passage au moins tous les deux ans les premières années, qui pourra s'échelonner ensuite tous les trois ou quatre ans en fonction de l'évolution du couvert végétal et des conditions climatiques.

COMMISSION COMMUNICATION, ANIMATION, CULTURE ET SPORT

En tout premier lieu, la commission Animation et Communication, ainsi que le reste de l'équipe municipale, tiennent à remercier et à féliciter la douzaine d'associations saint-maximinoises qui contribuent à faire de notre village un lieu vivant et festif. Ce sont en effet pas moins de 40 événements au total qui ont ponctué l'année 2024, en offrant de quoi satisfaire tous les goûts et toutes les tranches d'âge, tant en termes de musique que de culture, d'artisanat, d'histoire, et d'activités sportives. Nous en profitons au passage pour souhaiter la bienvenue à l'association Bushido Académie Uzège, qui entraîne désormais ses membres à différentes techniques d'arts martiaux dans la salle aménagée par leurs soins au sous-sol de la salle Jean-Racine. Nous souhaitons, par ailleurs, bonne route à l'association 2 CV Club, dont le siège est désormais installé dans une commune voisine.

L'équipe de la Mairie, pour sa part, s'est chargée des événements officiels tels que la commémoration du 14 juillet, célébrée la veille au soir autour d'un repas servi par l'équipe municipale pendant que DJ Seb officiait aux platines, et suivie d'un feu d'artifice très

attendu que nous avons – enfin – eu l'autorisation de tirer.

Début 2025, fidèles à la tradition, vous avez été nombreux à répondre présents à l'invitation de Monsieur le Maire, qui a présenté ses vœux et partagé une part (ou deux) de galette des rois ainsi qu'un verre de l'amitié le 10 janvier salle Jean Racine.

Le lendemain, la Mairie avait à nouveau le plaisir d'offrir à nos aînés (70 ans et plus) un déjeuner au restaurant « Le Cercle Rouge » à Uzès – pour un moment fort de partage et de convivialité.

A quoi s'attendre, côté animation et communication, pour le reste de l'année 2025 ? Dans la lignée des objectifs présentés l'année dernière (traditions, innovation, partenariats, solidarité...), la municipalité organise un certain nombre de réunions d'information et d'événements, notamment, au cours de ce premier trimestre:

- Réunion d'information sur les Obligations Légales de Débroussaillage (le 13 février)
- Opération Nettoyons la Nature (22 mars)
- Réunion d'information sur le Plan Communal de Sauvegarde (28 mars)
- Réunions de quartier fin mars et début avril





Pour la suite, merci de consulter vos sources d'information habituelles :

- En mairie ou par téléphone au 04 66 22 17 90 (voir horaires dans ce bulletin)
- Par mail au contact@mairiestmaximin.fr
- Sur le site de la mairie, rubrique Actualités
- Via l'application Illiwap, à télécharger sur votre smartphone – station « Saint-Maximin »
- Sur la page Facebook de la mairie (« Gard Saint Maximin »)

A noter : la commune n'accueillera pas, cette année, le Marché Nocturne du Comité de Promotion Agricole. Un certain nombre d'entre vous nous avaient fait part de l'aspect un peu répétitif de l'événement, qui demandait, par ailleurs, un investissement financier conséquent à la mairie. Un autre événement est à l'étude... Vous en saurez plus très bientôt !

Comme toujours, l'équipe reste à votre écoute – contactez-nous pour toute question ou suggestion !

COMMISSION ÉCOLE



Notre école municipale a été confrontée en cette rentrée 2024 à la fermeture de la 4ème classe. Ce changement majeur a été décidé par les instances politiques nationales, l'Éducation Nationale, pour faire suite à une baisse significative des effectifs d'élèves, baisse qui se poursuivra dans les années à venir.

La commission École a ensuite réorganisé le service de cantine, qui est actuellement unique et géré par un personnel compétent et expérimenté.

Grâce au travail des employées municipales et à l'implication active de la commission École, ce temps méridien, pouvant paraître long, inclut dorénavant de nouvelles activités telles que création de décors pour Noël en bois de palette, ou encore jeux éducatifs offerts par la municipalité. Ces animations favorisent ainsi la créativité et l'épanouissement des élèves, mais aussi les interactions sociales entre les enfants d'âges différents.



Enfin, le contrat du prestataire de ménage touchant à sa fin, la commission a lancé une consultation pour le ménage du bâtiment afin d'offrir un environnement agréable et sain à nos élèves et au personnel.

La commission École poursuivra ses efforts pour le bon fonctionnement et la gestion du personnel afin d'offrir un environnement sécuritaire et bienveillant aux petits Saint-Maximinois.





Les écoliers de St-Maximin mènent la barque !

Cette année, les écoliers des trois classes de St-Maximin ont suivi la course mythique du Vendée Globe : un exploit à travers les mers en faisant le tour du monde sans escale, en solitaire, et à la voile !

Une course qui a passionné petits et grands, par l'exceptionnel courage de ces hommes et de ces femmes !

Cela a aussi permis la découverte du monde maritime, la construction de maquettes d'Imoca (les bateaux utilisés lors de cette course), mais aussi l'étude du monde marin.

En effet, début décembre, les 62 élèves, accompagnés de leurs enseignantes et de parents d'élèves, ont découvert le Seaquarium du Grau du Roi pour mieux comprendre ce qui se passe sous le niveau de la mer et les espèces qui y vivent. Il est important de protéger ce fragile écosystème.

Les plus grands ont ensuite découvert le Phare de l'Espiguette et l'incroyable histoire de la formation de cette immense plage : elle aussi est le milieu de vie de nombreuses espèces qu'il nous faut préserver.

Ayant à cœur d'être acteurs de leur avenir, les élèves ont poursuivi ce geste par des activités autour du tri sélectif et du développement durable en classe, avec le concours de Sud Rhône Environnement.

Ils sont également invités à participer en famille le 22 mars prochain à l'Opération « Nettoyons la nature », un beau geste pour la planète !



CÔTÉ ÉCOLE



La semaine du goût

Pour la semaine du goût en octobre dernier, nous avons eu la chance d'accueillir le chef Hugo Mercier dans notre classe. Il tient le restaurant Le Petit Mercier sur Saint Siffret et nous a offert un peu de son temps pour notre plus grand plaisir ! Au menu : tartelettes à la butternut garnies de noix, radis, girolles, écorces d'orange, olives ... Tout le monde a passé un bon moment à cuisiner et surtout à déguster !

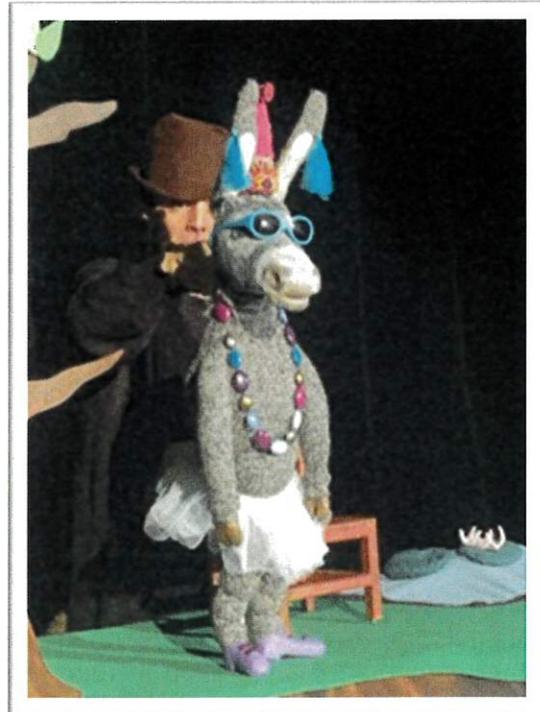
La classe de maternelle/CP



Un spectacle de marionnettes pour les maternelles /CP

En décembre, la classe des maternelles/CP ainsi que celle des CE ont pris plaisir à assister au spectacle de marionnettes « Le Jukebox de la forêt » présenté à l'école par Marion de la compagnie « 3 P'tits Pois ».

Les élèves ont pu découvrir et redécouvrir des chansons enfantines traditionnelles animées par des marionnettes drôles et attachantes. Ils ont achevé la matinée en fabriquant leur propre marionnette avec laquelle ils ont pu repartir à la maison. C'était vraiment un agréable moment de partage, de poésie et d'humour. Merci à l'APE de nous l'avoir permis !



Les CE1/CE2 et les CM1/CM2 découvrent la comédie musicale « Molière, l'Opéra Urbain » au Zénith de Montpellier !

Cette année, nous découvrons les océans et leurs trésors cachés certes, mais nous nous intéressons aussi à l'art sous toutes ses formes : comédie musicale, théâtre, spectacle de marionnettes (pour les plus petits) sont au rendez-vous !

La classe de CM1/CM2 a rédigé un article pour partager cette fabuleuse sortie à la découverte de la comédie musicale « Molière, l'opéra urbain ! ».

Dimanche 13 octobre, les CE1/CE2 et les CM1/CM2 ont pris le bus pour aller au Zénith de Montpellier découvrir la comédie musicale « Molière ».

Mais qu'est-ce qu'une comédie musicale ? C'est un spectacle où les artistes chantent, dansent, qui transmet des émotions fortes, pour nous raconter une histoire, celle de l'auteur de théâtre du XVIIème siècle, « Molière ».

Jean-Baptiste Poquelin est très jeune quand sa mère meurt car elle est malade. Les médecins n'arrivent pas à la soigner et il gardera d'eux un très mauvais souvenir. Avec son grand-père, il va voir du théâtre, mais son avenir est déjà écrit, car son père voudrait qu'il devienne tapissier, comme lui. Il va au collège à Paris et réussit ses études. Mais il décide de devenir comédien et conquiert même le Roi Soleil !

Il laisse une très grande œuvre de théâtre. 400 ans plus tard, il est peut-être l'auteur de théâtre français le plus connu du monde.

Tiago, Morgane, Corentin et Fayçal mettent l'accent sur le spectacle : les artistes étaient vêtus de très beaux costumes d'époque en velours rouge, orange, bleu, violet, noir... Les costumes étaient très jolis ! Certains portaient des perruques, et il y avait même une comédienne qui est arrivée sur des rollers, c'était très moderne !

Le décor était exceptionnel, racontent Saëb et Matei, l'illustre Théâtre de Molière ressemblait à un château, il y avait des escaliers, des caisses sur lesquelles les comédiens

montaient, des passerelles en bois, des plateformes en métal, qui pouvaient se transformer au fil du spectacle.

Leïla et Paolo ont apprécié les musiques qui étaient modernes et entraînantes, ils ont préféré « Rêver, j'en ai l'habitude » ...

Evan et Augusto ont aimé le décor qui se transforme en prison, quand Molière a des dettes au début, la musique « Tu finiras par tomber » et les acrobaties. A la fin du spectacle, les élèves ont même eu la chance de rencontrer Marquise, une des artistes de la comédie musicale !

Enfants comme adultes remercient Ladislav, le papa de Zachary et James, et l'APE de nous avoir offert cette super chance de voir un si beau spectacle !

Vivement le 21 mars, où les CE/CM se rendront au théâtre d'Avignon, pour poursuivre leurs découvertes artistiques !



Un magnifique marché de Noël

Comme chaque année, enfants, parents et enseignants se sont mobilisés pour offrir à tous un moment très chaleureux : le marché de Noël sur la place du village.

Les enfants avaient travaillé dur, aidés de leurs enseignantes, à l'apprentissage de chants traditionnels et d'autres plus modernes, avec notamment des chants à plusieurs voix, entonnés au cœur de la nuit. Nombreux étaient les spectateurs, ce qui nous a fait très chaud au cœur.

Encore une fois, l'APE avait préparé un décor magnifique, de superbes stands et organisé la venue du Père Noël parmi nous !

S'en suivaient un karaoké convivial et la vente des gourmandises confectionnées par les enfants des trois classes, avec l'aide des parents bénévoles.

Un beau moment de partage !



Un grand merci à l'Association des Parents d'Élèves et à son bureau pour toute l'organisation logistique de cet événement cher à tous, à la municipalité pour la sono et l'estrade, et à Sylvaine, notre chef d'orchestre de toujours !

Ce fut un moment très festif au cœur de l'hiver, merci à tous de votre présence !

L'école souhaite UNE EXCELLENTE ANNÉE 2025 A TOUS !

Articles rédigés par Magali Roussel et l'équipe enseignante de l'école de St Maximin



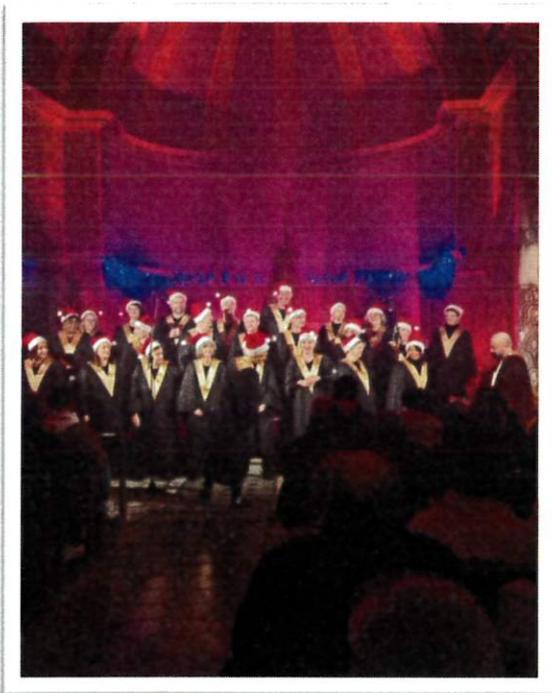
VIE ASSOCIATIVE

JOUR DE FÊTE

Pour Jour de Fête, une année 2024 d'innovation et de coopération

Association uniquement fondée sur la volonté d'animer la communauté saint-maximinoise, JDF s'était donnée pour objectif en 2024 d'organiser de nouveaux événements qui puissent séduire, chacun en son genre, tous les publics. Notre principale satisfaction est d'avoir atteint cet objectif, reconduit pour 2025, avec cette ambition nouvelle de coopérer, aucun que possible, avec d'autres associations locales dans le but d'innover ensemble au service de nos concitoyens.

Côté événements, 2024 s'est avéré un très bon millésime pour JDF : qu'il s'agisse de la traditionnelle Fête de la Musique, le 21 juin ; de la toute nouvelle Soirée Cinéma, franc succès auprès des familles pour lesquelles elle avait été conçue et qui sera reconduite ; sans oublier le concert de Noël, autour du groupe God'Spell, autre vif succès qui nous a convaincu que cet événement, créé en 2023, avait vocation à devenir notre rendez-vous de fin d'année.



Côté coopération, 2024 a marqué un premier pas, avec l'accord passé avec nos amis organisateurs du festival de Jazz de Blauzac. Désireux à l'époque de « lever le pied », après plusieurs années de succès réitérés mais éprouvant à organiser, mais tout autant soucieux d'éviter que ce formidable genre musical disparaisse de l'affiche en Uzège, ses fondateurs ont accepté que Saint-Maximin prenne le relais pour une soirée unique, le 5 juillet dernier. Ce fut un tel succès que le festival de Blauzac a décidé de reprendre ses activités, qui seront désormais conçues en partenariat avec JDF. Le festival de Jazz de Blauzac va donc renaître, sur 3 jours début juillet 2025, dont une soirée à Saint-Maximin, le 4 juillet, sous forme d'un concert en deux parties, animée chacune par un orchestre de style différent.

Notre objectif est de poursuivre cette politique de coopération avec toutes les associations ouvertes à cette idée, c'est à dire convaincues que l'entraide mutuelle est une voie à privilégier pour s'épanouir, sans pour autant renoncer à son indépendance.

jourdefête...

PRENDRE SOIN DE NOS AÎNÉS



L'association, forte de sa dizaine de bénévoles, continue sa mission de lutte contre l'isolement des personnes âgées avec le même enthousiasme – sur Saint-Maximin bien sûr, mais désormais sur quelques communes voisines également, dont Uzès. Au-delà des visites à domicile, Prendre Soins de nos Aînés a eu le plaisir d'organiser quelques beaux moments de convivialité en 2024 – comme par exemple la soirée Papotage place de l'Église, déjà devenue, en deux ans, une tradition, mais également une rencontre intergénérationnelle autour d'un « Quiz Logique », une expo d'art salle Jean Racine, etc.

Cette année, l'association a également inauguré un atelier équilibre, nommé « De Pied Ferme » sous les conseils avisés de Marie-Noëlle, kinésithérapeute retraitée. La soirée Papotage sera bien entendu renouvelée cette année, en l'honneur de M. Noël Carron, qui en était l'instigateur.

Nous remercions les bénévoles de l'association, qui donnent de leur temps sans compter, semaine après semaine :



Elisabeth



Joël



Anne-Lise



Valérie



Christine



Michael



Nicole



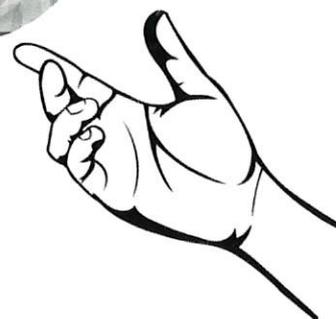
Roland



Marie-Noëlle



Francis



COMITÉ DES FÊTES

Le mot du bureau :

Tout d'abord, tous les membres du Comité des Fêtes de St Maximin vous souhaitent une très belle année 2025.

Notre première manifestation de l'année a été le loto.

Nouvelle année, nouveau lieu...

L'école du village nous a été mise à disposition le 8 février afin de pouvoir organiser cet événement.

Malgré une météo peu clémente et la course cycliste "l'étoile de Bessèges" prévue puis annulée, les routes et ponts fermés à la circulation, ce ne sont pas moins de 80 personnes qui ont bravé la pluie et se sont réunies le temps d'une après-midi afin de jouer pour essayer de gagner les lots mis en jeu (12 quines 2 cartons plein, 1 carton vide et le traditionnel jambon à la pesée).

Pilou, au micro, a animé cette journée avec brio. Merci à lui.



Nous tenons à remercier la mairie et les agents municipaux pour leur aide.

Merci également à nos sponsors :

AZ FAÇADES, L'ATELIER DU CAFÉ, LE RESTAURANT LE 19, RG ELEC, SILVA FORESTIS, DOMAINE DE L'AQUEDUC

et aux généreux donateurs :

UZS, MOULIN PARADIS, CARREFOUR, DOMAINE TARDIEU FERRAND, DOMAINE POULVAREL, LE REPUBLICAIN, SPORT 2000, BUSHIDO ACADEMIE, L'OMBRIÈRE, VERSION 2, P'TIT POTAM et LA BOUSCARASSE.

Un immense MERCI à tous nos bénévoles pour leur investissement sans faille.

Nous vous donnons rendez-vous le 8 mai 2025 au hangar des Vergers pour notre vide greniers.

Festivement, le bureau.



L'ÉPI DE SAINT-MAX

Notre petite épicerie grandit chaque jour un peu plus. Les produits proposés sont de plus en plus riches et diversifiés grâce à l'investissement des bénévoles. Vous pourrez y trouver : des œufs bio, fruits et légumes du jardin d'Alix, des gourmandises de Chloé, du vin, de la bière ultra locale, des pois chiches, des farines ...

Tous les mardis, les adhérents se retrouvent pour réceptionner les commandes de fruits et légumes provenant du jardin d'Alix, productrice locale passionnée et engagée. Ce partenariat avec les producteurs du coin permet non seulement de soutenir l'agriculture locale, mais aussi de garantir aux consommateurs des produits frais et de saison.

L'échange qui se produit durant ces réceptions est un moment de convivialité, où chacun peut partager ses conseils de cuisine, ses astuces de jardinage ou tout simplement sa bonne humeur.

Les samedis prennent une tournure tout aussi joyeuse avec l'ouverture de l'épicerie pour un moment festif autour d'un café, d'un thé ou même d'un apéritif. C'est un rendez-vous incontournable pour les adhérents, un véritable moment de partage et d'échanges. Les

bénévoles, animés par le désir de rassembler les gens, transforment l'épicerie en un véritable lieu de rencontre où l'on parle de tout, de la dernière récolte d'olives au dernier livre lu.

L'année 2024 a été aussi l'occasion de découvrir par le biais d'une adhérente, Françoise, une nouvelle gamme de produits : H2O at home, produits de nettoyage plus écologiques mais aussi découvrir des produits cosmétiques solides fabriqués en France, naturels et bio aux huiles essentielles. Cette année 2025 sera marquée par le festival de la soupe, une soirée jeux de société, des rencontres avec nos producteurs, des dégustations...

L'Épi de Saint Max ne se contente pas de vendre des produits locaux ; il encourage également la solidarité et l'entraide entre adhérents. En s'inscrivant dans cette démarche participative, chacun peut devenir acteur de la vie locale, en contribuant à la gestion de l'épicerie ou en proposant des animations et des activités. Venez rejoindre l'aventure de l'Epi de Saint Max ! RDV sur le site de l'Epi : monepi.fr/saintmax



ENTENTE BOULISTE

Une nouvelle fois, l'année 2024 a été riche en défis en tous genres pour satisfaire au mieux nos adhérents (concours internes, tournois, Trophée des quartiers), mais également nos concitoyens avec l'organisation de concours « ouverts à tous ».

Outre ces évènements sportifs, l'EBGU a souhaité partager des projets majeurs plus festifs et ludiques avec d'autres associations tels que notre soirée musicale « Oze la pétanque » ou encore notre fête annuelle en partenariat avec nos « voisins » du Tennis Club.

Enfin, comment ne pas s'investir au profit de notre jeunesse ? C'est le challenge que s'est lancée, en 2024, l'EBGU en proposant aux écoles de St-Siffret et de St-Maximin de petits cycles pédagogiques pour découvrir notre sport méridional.

Fort de l'engagement et de l'esprit d'équipe de nos membres et bénévoles qui animent notre association, l'année 2025 sera dans la continuité de 2024 avec des évènements sportifs où chacun pourra trouver « chaussure à son pied », un projet de manifestation commune avec les écoles de St-Siffret et de St-Maximin, et comme point d'orgue une exceptionnelle fête annuelle : « la pétanque entre en scène ! », le samedi 31 mai 2025.

Le Bureau de l'EBGU

E-mail : ebgu.bureau@gmail.com

www.facebook.com/EntenteBoulisteGarriguesUzege



SPORTS ET LOISIRS

AUTOUR DU LIVRE

Passerelles culturelles : quand activité physique rime avec lectures, rencontres littéraires, piages, ludothèque... et bientôt avec randonnée... et toujours avec convivialité.

Une saison chasse l'autre. Nous parlerons plutôt de saison que d'année car notre fonctionnement est basé sur l'année scolaire. Une saison 2024-25 sous des bons augures avec l'ouverture d'un 4^{ème} cours d'**activité physique**. Le cours du mardi de Fit Zen face à son succès grandissant et au nombre d'inscrits a été dédoublé. Désormais, nous proposons deux cours *Fit Zen* le mardi de 17h30 à 18h30 et de 18h30 à 19h30 suivi d'un cours de *Cardio Renfo Assouplissement* de 19h30 à 20h30. Le jeudi de 9h30 à 10h30, c'est *Exercices d'entretien douceur*.

Des ouvertures, le mercredi après-midi de 14h30 à 17h30, de la **bibliothèque** qui garde sa mission première, promouvoir la pratique de la lecture, mais qui devient au fil du temps un lieu de vie, d'accueil, de rencontres autour du livre mais aussi autour d'autres objets culturels, de pratiques diversifiées. Autant d'actions dont l'objectif est de créer du lien, de lutter contre l'isolement sans exclure personne tout en diversifiant les propositions : piages, ludothèque, plaisirs gustatifs ...

Depuis septembre, nous avons accueilli cinq auteurs, Marie Pialot, Sylvie Reymond Bagur, Georges Vierne, René Mestrallet et Sandra Rosenzweig¹. Nous avons oscillé entre rire et émotion, partagé des points de vue, enrichi notre connaissance des uns et des autres... Petit sentiment de satisfaction : tous ces auteurs se félicitent de l'accueil que nous leur réservons et se passent le mot entre eux : « allez à Saint-Maximin, vous y vivrez un moment fort, chaleureux. ».



¹ Tous leurs ouvrages sont disponibles à la bibliothèque.

AGENDA

MARS



22 **Nettoyons la Nature**
RDV 9h devant la Mairie
Apéritif avec Argilliers à 12h à Bornègre

27 **Loto intergénérationnel**
Salle Jean Racine
Avec APE, SLADL et PSA

28 **Réunion d'info PCS et de quartiers**
18h30, les Cades, la Garrigue, les Chênes Verts et
le Centre du Village
Salle Jean Racine

30 **Immersion dans les tranchées**
Ouverture au public
11h-18h, Hangar des Vergers
Avec La Tranchée de Saint-Maximin

AVRIL



8 **Carnaval**
Devant l'école
Avec l'APE Les Petits Racines

10 **Rencontre littéraire Henri Weigel,
atelier pliages et puzzles**
Salle Jean Racine
Avec SLADL

11 **Réunion d'info PCS et de quartiers**
18h30, les Santolines, le Grand Plantier, la Qualité,
la Coste et Bornègre
Salle Jean Racine

21 **Chasse aux œufs**
Autour du village
Avec l'APE Les Petits Racine et La Protectrice

21 **Journée pétanque**
Hangar des Vergers
Avec l'Entente Bouliste (EBGU)

25 **Réunion d'info PCS et de quartiers**
18h30, les Férigoulières, la Condamine, le Chemin
du Gavot, le Chemin de Massillargues
Salle Jean Racine

MAI



7 **Ludothèque**
15h-17h Salle Jean Racine
Avec SLADL

8 **Vide Grenier**
Hangar des Vergers
Avec le Comité des Fêtes

MAI



15 **Soirée tartes, rencontre littéraire
Alain Maurin, atelier pliages**
Salle Jean Racine
Avec SLADL

17 **« Blind test musical »**
Parc route de St Siffret
Avec l'APE Les Petits Racine

31 **Fête de la pétanque avec pièce
de théâtre**
À St Siffret
Avec l'Entente Bouliste (EBGU)

JUIN



1^{ER} **Aubades**
Autour du village
Avec Le Comité des Fêtes

13-14-15 **Fêtes votives**
Avec Le Comité des Fêtes

17 **Repas fin d'année**
Avec SLADL

18 **Ludothèque**
15h-17h Salle Jean Racine
Avec SLADL

21 **Fête de la musique**
Place de l'Eglise
Avec Jour de Fête

27 **Kermesse de l'école**
Parc route de St Siffret
Avec l'APE Les Petits Racine

Juin ou juillet (à confirmer)

Soirée papotage
Place de l'Eglise. Avec PSA



JUILL

4 **Concert de Jazz**
Avec Jour de Fête

13 **Commémoration du 14 Juillet**
Place de l'Eglise

19 **Journée pétanque**
Hangar des Vergers
Avec l'Entente Bouliste (EBGU)

Sans oublier vos RDV hebdomadaires :

- Cours de sport avec SLADL les mardis et jeudis
- Atelier Equilibre chaque lundi matin jusqu'au 7 avril 2025, avec Prendre Soins de Nos Aînés
- Livraisons à l'Epi de Saint-Max le mardi soir

